

## **Appel à communication**

### **Colloque international**

#### **Procès de canonisation et hagiographie (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)**

Université d'Orléans, Centre Dupanloup, 8-9 décembre 2016

Ce colloque international s'inscrit dans le projet « Les procès de canonisation comme source pour l'histoire », conduit par Philippe Castagnetti (CERCOR, université de Saint-Etienne) et Christian Renoux (Laboratoire POLEN, université d'Orléans) et qui a donné lieu à une première journée d'études internationale organisée à l'université de Saint-Etienne en novembre 2011 dont les actes, *Culture et société au miroir des procès de canonisation (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, vont paraître en 2016 aux Presses universitaires de Saint-Etienne.

Il s'agit de poursuivre la réflexion sur la place des procès de canonisation aux époques moderne et contemporaine, en étudiant les liens qui unissent procès de canonisation et hagiographie du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.

En effet, procès de canonisation et biographies de personnes mortes en odeur de sainteté ou venant d'être proclamées bienheureuses ou saintes par Rome se multiplient dès la reprise de la canonisation, à partir de 1588, et les relations entre ces deux productions s'intensifient. Dans ce contexte, les biographies peuvent servir de pré-procès de canonisation voire parfois donner l'impression de vouloir établir la sainteté d'une personne avant que Rome ne se prononce, au point qu'en 1634, le pape Urbain VIII sent le besoin d'imposer aux auteurs de ces biographies de ne pas qualifier, dans leurs ouvrages, de saint ou de sainte une personne non canonisée ou de bienheureux ou bienheureuse une personne non béatifiée.

D'autre part, certaines biographies se réclament des dépositions des procès de canonisation pour garantir leur qualité, fondant une nouvelle pratique hagiographique, tandis que certains procès, ouverts tardivement, offrent une grande place aux témoignages rapportés par des biographies rédigées peu après le décès des candidat-es à la sainteté. Par ailleurs, la structure même des procès influence la structure de certains ouvrages hagiographiques de l'époque moderne, parfois en dehors de l'ouverture de toute procédure diocésaine. La création, en 1930, d'une section historique au sein de la Congrégation des rites en charge de ces procès à Rome, puis la réforme de la canonisation en 1983 mettent au cœur de la procédure la rédaction d'une biographie historique.

Ce sont ces liens complexes et leur évolution que nous souhaitons étudier pendant ces deux jours de colloque à partir d'études de cas conduites par des historiens (de la canonisation, de la sainteté ou d'autres domaines), des historiens de l'art, des littéraires, des théologiens ou des philosophes qui s'intéressent à l'une ou l'autre figure pour laquelle un procès de canonisation a été ouvert entre le XVI<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle.

Les communications pourront se faire en anglais, en français ou en italien.

Comité scientifique : Daniel-Odon Hurel, directeur de recherches au CNRS et directeur-adjoint du Laboratoire d'études sur les monothéismes, Benoist Pierre, professeur d'histoire moderne à l'université de Tours, Gaël Rideau, professeur d'histoire moderne à l'université d'Orléans.

Comité d'organisation : Philippe Castagnetti, maître de conférences en histoire moderne à l'université de Saint-Etienne, Christian Renoux, maître de conférences en histoire moderne à

l'université d'Orléans.

**Contacts :**

Les propositions de communication (1500 signes environ) sont à adresser par courriel en anglais, en français ou en italien aux adresses suivantes :

christian.renoux@univ-orleans.fr ou

philippe.castagnetti@univ-st-etienne.fr

**Date limite d'envoi des propositions : 29 février 2016**